



Blagnac, le 22 Novembre 2013

Anne...ne vois-tu rien venir ?

Compte rendu de la réunion du 12 novembre 2013 avec Mme Brachet directrice de la DGI

Présents pour la direction : Mme Brachet, M. Guichard, M. Kudlikowski (DRH DGI), Mme Frasse-Sombet.

Nous souhaitons avant de rendre compte de cette réunion préciser l'importance du moment. La venue d'une directrice de la DGI n'est pas anodine. Cela ne s'était plus fait depuis plusieurs années, notamment lorsqu'un certain M. Terner était à la tête de la DGI. Celui-ci ne portait que peu d'intérêt au CIT au point qu'il n'a jamais dénié venir, malgré nos sollicitations. Puis retenons quand même que la venue de Mme Brachet fait suite à nos demandes dans le cadre de notre conflit pour le développement du CIT. Ce n'est pas l'aboutissement de notre conflit, loin de là, mais c'était une étape importante à franchir, et nous venons de le faire. Tous ensemble, nous pouvons nous en féliciter !

Nous avons en préambule, dénoncé une fois de plus comme lors de la venue de M. Page (directeur de la DEA) la présence de la CGC et ce coup-ci de la CFDT. Nous avons rappelé à la direction que la sollicitation de réunion émanait de l'intersyndicale. **M. Kudlikowski a déclaré que leur présence répondait bien à la demande de l'intersyndicale mais que la direction se devait de s'adresser à tous les personnels et donc leurs représentants. Cette déclaration est un pied de nez à la CGC, c'est à noter !**

Nous avons préparé une présentation sous forme de diaporama que nous avons exposé à la direction. Après ce déroulé, le débat s'est ouvert.

Mme Brachet a débuté son propos par une litanie sur le 1^{er} volet de notre diaporama qui concernait la sécurité. Il apparaît que notre volonté d'évoquer l'aspect sécurité dérange pas mal notre direction. Elle considère que son utilisation est un mauvais argument pour le CIT qu'elle considère ne pas être exempt en la matière. Nous avons prévu leur réaction et nous leur avons opposé deux cas, un issu d'ATI et un issu de nos murs. Nous leur avons évoqué l'incartade d'ATI sur le GRHE. Un mécanicien a constaté un jeu important sur le compas de TP avant qui s'est avéré hors tolérance et l'axe de ce compas très détérioré. C'est heureux !! **Qu'aurait-il pu se passer si ce défaut n'avait été trouvé par un de nos professionnels. On peut cependant regretter que certains managers le lui aient reproché !** Puis nous leur avons parlé du problème de consommation oxygène excessive suite à des défauts d'essai. Preuve que nous savons aussi avoir un regard critique sur nos pratiques. La différence est que le problème d'ATI est clairement un défaut de compétence technique, voir pire, d'occultation de certains contrôles, tant dis que pour le CIT c'est la conséquence de la centralisation du plateau documentaire. Si nous avions encore eu le service méthode, la modif aurait été adaptée et les tests nécessaires effectués. Donc pour le CIT les manquements à la sécurité pouvant exister sont bien dus aux conséquences des décisions économiques de la direction, non au manque de technicité et professionnalisme des salariés.

Nous continuerons à dénoncer les manquements à la sécurité dont nous aurons connaissance car il est de notre rôle d'être les lanceurs d'alerte auprès des passagers. Quel regard portons-nous aujourd'hui sur l'entreprise « Spanghero » où a été découvert un stock de mouton britannique chose totalement interdite depuis Creutzfeldt-Jacob. **Nous apprécions la transparence concernant l'industrie alimentaire en tant que consommateurs, nous devons prôner la transparence en termes de sécurité pour les passagers. Ce sont des êtres humains que nous transportons, pas des portefeuilles !**

Ensuite, Mme Brachet s'est exprimé sur la vision stratégique pour le CIT. On va vous étonner : rien ne change ! 1 ligne de GEAV, 2 Ligne de check C et basta; Nous avons eu beau arguer que le CIT était en sous-capacité, sous-exploité, que des frais fixe à 5,7 millions € à 380 salariés augmentait nos coûts plus que si nous étions 500, expliquer que CDS a été conçu avec une certaine capacité industrielle et qu'il n'y avait pas de sens économique à ne pas utiliser CDS à sa capacité maximale, rien n'y a fait, Mme Brachet maintiendra le cap !

La finance a ses raisons que la raison ne connaît pas ! C'est là qu'est intervenu le discours caricatural du dogme du marché MRO, de nos coûts plus importants que chez les autres, et de la dette, bien sûr !

Mais nous n'en attendions pas moins !

Pourtant notre proposition de retour d'une gestion de flotte en lieu et place d'une gestion de chantier permettrait de lisser la charge et les effectifs sur les visites, ce qui permettrait un gain en coût et en TAT ! Mais on ne déroge pas à la stratégie issue de la holding !

Il faut être conscient que même Mme Brachet n'a pas la main sur la totale stratégie de la DGI.

Le point positif consiste en leur prise de conscience de notre problématique structurelle concernant les effectifs. La question du vieillissement de notre population et de la pyramide des âges semble avoir été intégrée par la direction. M. Kudlikowski dit avoir prévu que la cible des 115 suppressions d'emploi ne serait pas atteinte. Les 74 départs en PDV sur le CIT, c'est ce qu'il avait prévu, dit-il !! On en doute, vu ce qu'il avait annoncé en CCE, le 26 septembre 2012, espérant un rôle prépondérant d'Airbus !

Nous avons quand même eu droit au : « Le CIT est à l'équilibre entre les besoins et les ressources »

Nous savons que la réalité n'est pas celle-là et que le besoin en effectif est criant, il n'y a qu'à observer la multiplication des sous-traitants ou intérim.

La direction dit être contrainte à une interdiction d'embauche durant 3 ans liée au PDV précédent.

Donc, tout en prenant en compte la problématique de la pyramide des âges, elle n'y répond pas concrètement !

M. Kudlikowski dit qu'ils vont commencer à réfléchir pour anticiper la vague de départs de 2017 !

Pourtant les solutions existent et elles sont simples, il suffit d'avoir la volonté de donner un avenir au CIT en maintenant les savoir-faire. Premièrement, la direction peut très bien contourner l'interdiction d'embauche liée au PDV en faisant ces embauches sur des secteurs qui n'ont pas été concernés par ce PDV. Il ne reste plus alors qu'à muter ces personnes là où est le besoin.

Deuxièmement, il y a l'apprentissage, la direction peut très bien faire des contrats dès 2014 en vue des besoins pour 2017 et effectuer les embauches au CIT à la fin du cursus de formation des jeunes pour répondre à ces besoins.

Cette solution a notre préférence.

Si la direction n'engage pas dès aujourd'hui un processus de renouvellement de la population du CIT, nous ne donnons pas cher de notre peau en 2017 !

Sachez que Mme Brachet a répété à de multiple reprise que sa décision d'exclure le CIT du dernier PDV devait nous rassurer et que nous devons voir dans cette décision un signe fort de sa volonté de maintenir le CIT. Il y a une chose et une seule qui pourra nous rassurer sur l'avenir : voir des jeunes apprentis arriver avec la garantie qu'ils seront embauchés au CIT au terme de leur formation.

Un élément également positif, l'engagement de M. Guichard de remettre en place les réunions trimestrielles qui nous permettraient d'avoir des éléments économiques locaux que nous n'avons pas au sein de la session du comité d'établissement DGI.

Pour résumer, nous voyons une légère éclaircie dans cette amorce de dialogue, mais l'horizon reste bien sombre pour l'instant. Pour l'intersyndicale cela ne fait pas de doute, sans un signe fort de la direction en matière d'embauche de jeunes, nous devons continuer le rapport de forces pour ensemble nous donner un avenir.